

LE PRADELAIN

**Prades d'Aubrac
aux portes de l'Aubrac**



Vie de la commune - Conseil municipal – Associations - Événements

**Bulletin municipal n° 29
Juillet 2022**

EXPOSITION PHOTO 2022

PRADES D'AUBRAC



Anne Garola



Charles Bourianne



Aline Douche

Nous vous invitons à assister à cet événement pour la huitième année consécutive, qui se tiendra à la salle d'exposition.

Trois photographes régionaux:
Anne Garola, Aline Douche,
Charles Bourianne.

**DU 11 JUILLET AU 31 AOUT
MARDI-JEUDI-SAMEDI-DIMANCHE
DE 16H00 A 19H00.**



EDITORIAL

C'est avec un soleil de plomb que sont passés les premiers mois du printemps. Un soleil qui a séché la terre et grillé les cultures. La saison des foins a été rapide et les récoltes plutôt maigres.

Ces premiers mois ont permis d'avancer sur plusieurs chantiers, entre autres l'agrandissement du cimetière, le mur de soutènement et le parking demandé depuis tant de temps.

La rénovation des gîtes avance aussi et les appels d'offres sont déjà en ligne ; les travaux de démolitions doivent commencer cet automne.

En septembre commencera le prolongement du réseau d'eau à Vioulac, Vioulaguet et Lescure Neuve.

D'autres projets aussi sont en vue sur le bâtiment de la poste mais la conjoncture actuelle incite à la prudence.

Avec l'été, les maisons secondaires s'ouvrent une à une et donnent au village une vitalité nouvelle.

J'espère que cette année les animations de l'été pourront avoir lieu. La Pradelaine organisera bien la fête de la Saint Laurent dont vous trouverez le programme à l'intérieur du Pradelain.

L'exposition photo a ouvert ses portes et c'est encore trois photographes du territoire qui ont réalisé ces superbes clichés que vous pouvez voir ainsi que, à l'étage, les vieilles photos de Prades et des pradelains, avec des nouveautés.

Le lac des Picades restera fermé cet été, le curage se termine fin juillet, pour une réouverture à l'été 2023, après réaménagement.

Chères Pradelaines, Chers Pradelains, je vous souhaite de passer un agréable été.

Roger Auguy, Maire de Prades d'Aubrac

SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | |
| du 11 février | p. 4 |
| du 1 ^{er} avril | p. 5 |
| du 29 avril | p. 7 |
| du 12 mai | p. 7 |
| du 20 mai | p. 8 |
| du 9 juin | p. 9 |
| du 13 juillet | p. 9 |
| LA VIE DE LA COMMUNE | p. 11 |
| LA VIE DES ASSOCIATIONS | p. 15 |
| UN PEU D'HISTOIRE | p. 18 |

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 FEVRIER 2022

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG12 :

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prend fin le 31/12/2021, il convient de renouveler l'adhésion à compter du 01/01/2022 pour une durée de 3 ans.

Convention entre la mairie et M. et Mme Devoille pour l'adduction d'eau potable du Village de Roques :

La commune a accepté la demande de M. et Mme Devoille de raccordement en eau potable du village de Roques.

Les six propriétaires riverains et/ou agriculteurs susceptibles de se raccorder au réseau du village de Roques ont été sollicités pour participer aux travaux et avoir la possibilité de brancher un compteur pour avoir accès à l'eau potable de la commune. Aucun riverain et/ou agriculteur n'a souhaité être raccordé à l'eau potable de la commune hormis M. et Mme Devoille.

DEVOILLE Janine (parcelles AT 112 et AT 119)

M. et Mme Devoille ont pris à leur charge une grande partie du financement de l'adduction en eau potable de la commune, soit 19 440€.

Le conseil municipal décide que toute demande après la construction du réseau d'adduction d'eau de Roques est à la charge de l'abonné. Il sera demandé un droit d'accès égal à la somme de 3240€ (soit 19640/6) qui sera versé directement à M. et Mme Devoille, afin de compenser l'investissement qu'ils ont dû assumer pour tous.

Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies :

Le conseil municipal précise les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies, soit l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations.

Transfert de la compétence supplémentaire « politique culturelle de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac » :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert à la communauté de communes des Causses à l'Aubrac de la compétence supplémentaire prise le 25/01/2022 « Politique culturelle de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac » :

- développement de l'enseignement musical et théâtral dispensé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA) dans les antennes localisées sur le territoire communautaire.

- développement de l'enseignement musical et théâtral dispensé dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés dans les collèges du territoire communautaire.

- élaboration, adoption et mise en œuvre du projet culturel de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac en considération des communes, reconnues comme acteurs du territoire ayant une politique culturelle propre.

Questions diverses :

Sectionnau de Born : prise en compte du résultat de la cour d'appel, demande de documents pour l'attribution de terres agricoles situées au sein de la section de Born.

Projet d'extension du réseau d'eau sur les villages de Vioulac et Vioulaguet : en attente de devis.

Gîte communal : consultation des banques pour un emprunt pour la rénovation du gîte communal.

Eclairage public : résultat de l'étude des ressources de la nuit faite par le cabinet Concepto : reste à choisir le scénario.

Organisation du concours départemental de la Race Aubrac qui aura lieu à Brameloup le 15 octobre 2022.

Nouvelle organisation du portage des repas.

REUNION DU 1ER AVRIL 2022

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Approbation des comptes de gestion 2021 du trésorier :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Approbation des comptes administratifs 2021 :

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses 265 715.52 €

Recettes 326 992.06 €

Résultat de l'exercice 61 276.54 €

Résultat antérieurs reportés 539 011.28 €

Excédent de fonctionnement reporté 600 287.82 €

Section d'investissement

Dépenses 48 706.79 €

Recettes 68 129.74 €

Résultat de l'exercice 19 422.95 €

Résultat antérieurs reportés 21 970.18 €

Excédent d'investissement reporté 41 393.13 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EAU et ASSAINISSEMENT s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses 70 570.81 €

Recettes 91 679.49 €

Résultat de l'exercice 21 108.68 €

Résultat antérieurs reportés 34 497.77 €

Excédent de fonctionnement reporté 55 606.45 €

Section d'investissement

Dépenses 71 641.59 €

Recettes 66 879.00 €

Résultat de l'exercice - 4 762.59 €

Résultat antérieurs reportés 198 081.75 €

Excédent d'investissement reporté 193 319.16 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT LA JONQUIERE s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépense : 30 679.58 €

Recette : 35 968.59 €

Aucun excédent de fonctionnement reporté

Section d'investissement

Dépense : 16 568.98 €

Recette : 30 679.45 €

Résultat antérieurs reportés – 30 679.45 €

Excédent d'investissement reporté – 30 679.45 €

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de la première adjointe, approuve les Comptes Administratifs 2021.

Les résultats des comptes administratifs sont affectés aux budgets 2022

Vote des taux d'impositions 2022 :

Le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide de ne pas augmenter les taux pour 2022 et approuve les taux ci-dessous.

Taxe foncière (bâti) 23,46% (= 2.77% *taux commune TF 2020* + 20.69% *taux départemental 2020*)

Taxe foncière (non bâti) 11,16%

Vote des budgets 2022 :

Le Conseil municipal approuve les budgets suivants :

Vote du budget principal COMMUNE 2022

A la section de fonctionnement

Solde d'exécution reporté (positif) : 600 287.82 €

Le budget s'équilibre à la section de fonctionnement en recette et en dépense : **905 424.82€**

A la section d'investissement

Solde d'exécution reporté (positif) : 41 393.13 €

Le budget s'équilibre à la section d'investissement en recette et en dépense : **1 058 506.11€**

Les investissements prévus sont :

- lancement du projet de restauration des gîtes communaux
- rénovation du gîte n°7
- agrandissement du cimetière de Prades
- signalétique touristique en lien avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac
- restauration du Christ en Croix et restauration du retable de l'église de Prades
- voirie et réseau divers - voirie du village de Born
- finalisation de l'adressage avec la pose des numéros de rues manquants
- éclairage public : pollution lumineuse (acquisition de programmeurs)

Vote du budget EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

A la section de fonctionnement

DEPENSES : 152 439.45 €

RECETTES : 96 833.00 €

Résultat reporté en excédent : 55 606.45 €

TOTAL la section de fonctionnement en recette et en dépense : 152 439.45 €

A la section d'investissement

DEPENSES : 362 193.61 €

RECETTES : 168 874.45 €

Solde d'exécution reporté (positif) : 193 319.16 €

TOTAL la section d'investissement en recette et en dépense : 362 193.61 €

Les opérations d'investissement sont :

- extension du réseau d'eau potable Vioulac/Vioulaguet
- raccordement La Sablière

Vote du budget LOTISSEMENT LA JONQUIERE 2022

A la section de fonctionnement

DEPENSES : 47 391.66 €

RECETTES : 42 102.65 €

Résultat reporté en excédent : 5 289.66 €

TOTAL la section de fonctionnement en recette et en dépense : 47 391.66 €

A la section d'investissement

DEPENSES : 16 570.98 €

Solde d'exécution reporté (négatif) : 16 568.98 €

RECETTES : 33 139.96 €

TOTAL la section d'investissement en recette et en dépense : 33 139.96 €

Délais d'amortissement des immobilisations du compte 2132 :

Il est proposé à l'assemblée de fixer la durée d'amortissement des immobilisations du compte 2132-Immeubles de rapport sur 20 ans.

Constitution de provisions comptables :

Le Conseil Municipal décide de constituer la provision à hauteur de 100 % des créances antérieures à N-4 en dépenses du compte 681 « Dotation aux amortissements et aux provisions – charges de fonctionnement courant ».

REUNION DU 29 AVRIL 2022

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Création d'un emploi contractuel temporaire pour accroissement d'activités :

Le Conseil Municipal propose de prévoir un agent technique pour des travaux d'entretien du mobilier urbain et des bâtiments communaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

A compter du 9 mai 2022, un emploi non permanent est créé sur le grade d'agent technique dont la durée hebdomadaire de service est 20 heures pour une durée de 2 mois renouvelable 2 fois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, sur le grade des Adjoints techniques échelon 1.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

Demande de subvention pour rénovation des vestiges du Maître-Autel :

Dans la continuité de la sauvegarde du patrimoine, la commune de Prades-d'Aubrac souhaite engager le projet de conservation-restauration des vestiges du Maître Autel sculpté daté du XVIème siècle conservé dans l'église St Laurent. L'objet est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 1^{er} juin 2021, sous la référence Palissy PM12001913.

Cette œuvre sculptée présente un état de conservation préoccupant.

Le coût de l'opération s'élève à 7 780 €HT soit 9 336 €TTC.

Le conseil municipal sollicite auprès de La DRAC (ministère de la culture) une subvention de 40 %, du Département une subvention de 20 % et de la Région une subvention de 20% du montant HT des travaux.

Questions diverses :

Préparation du bureau de vote des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Parking cimetière : réalisation en régie des travaux.

Préparation de l'exposition photos de l'été 2022.

Résiliation du bail du logement de l'école de Born : réflexion sur la réhabilitation du bâtiment.

REUNION DU 12 MAI 2022

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Détermination du nombre d'adjoints :

Madame Maryannick Perier, 1^{ère} adjointe au maire a donné sa démission qui a été accordée par Madame la Préfète en date du 2 mai 2022.

Monsieur André Pourcel, 2^{ème} adjoint au maire, ne souhaite pas prendre la place de 1^{er} adjoint au maire.

Considérant la vacance du poste de 1^{er} adjoint au maire, il y a lieu de déterminer à nouveau le nombre d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le nombre de postes d'adjoints soit trois adjoints.

Election du 1^{er} adjoint :

Après un appel à candidature, Chantal Correy est proposée pour assurer les fonctions de 1^{ère} adjointe au maire, qu'elle accepte.

Il est procédé au vote pour l'élection du premier adjoint au maire

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Madame Chantal Correy ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe et a été immédiatement installée.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Aveyronnaise des éleveurs Aubrac :

La Fédération Aveyronnaise des éleveurs de la race Aubrac organise le concours départemental Aubrac le 15 octobre 2022 à la station de Brameloup.

Le Conseil Municipal décide de soutenir l'organisation de cette manifestation à Brameloup et d'attribuer pour l'occasion la somme de 5 000 €.

Questions diverses :

Estimation de l'école de Born en prévision de sa vente éventuelle.

Le devenir du bâtiment de la poste suite au décès du locataire.

Litige des sectionnaires de Born : demande de documents manquants.

REUNION DU 20 MAI 2022

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Détermination du nombre d'adjoint :

Suite à l'élection de Madame Chantal Correy à la fonction de 1^{ère} adjointe au maire, le poste de 3^e adjoint au maire est vacant, il a lieu de déterminer à nouveau le nombre d'adjoint au maire.

Conseil Municipal décide de ne pas modifier le nombre de postes d'Adjoints soit trois adjoints.

Election du 3^{ème} adjoint :

Après un appel à candidature, Aline Douche est proposée pour assurer les fonctions de 3^{ème} adjointe au maire, qu'elle accepte.

Il est procédé au vote pour l'élection du troisième adjoint au maire

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Madame Aline Douche ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée.

Questions diverses :

Dédicace du livre de Monsieur Jean-Pierre Poma « Histoire(S) de la construction du barrage de Castelnaud-Lassouts : des tonnes et des hommes » le 20 août 2022 à Prades d'Aubrac.

Organisation de l'exposition photos de cet été.

Finir l'opération d'adressage avec le SMICA.

REUNION DU 9 JUIN 2022

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

0122DM - Décision modificative du budget principal :

Diminution de crédits au compte

D2132-234/21 gîtes : 20 000€

Augmentation de crédits aux comptes

D2132/21 : 20 000€

D1641/16 : 6 667€

D2151/21 : 307€

R021 : 5 328€

R28031/040 : 741€

R28041582/040 : 4 765€

0222DM – Décision modificative du budget lotissement de la Jonquière :

Diminution de crédits au compte

R1068/10 5 289.01€

2522D - Demande d'emprunt pour la rénovation du gîte communal :

Considérant la nécessité de financer nos besoins de trésorerie pour la finalisation du projet de rénovation du GÎTE COMMUNAL DE PRADES D'AUBRAC, la commune a contacté différents organismes bancaires.

Après étude des offres reçues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 425 000,00 €.

Durée de l'amortissement : 20 ans

Taux : 1.740 % fixe

Périodicité : à échéance trimestrielle constante

Frais de dossier : 0.20% de l'enveloppe réservée (850 €)

Possibilité de délai de débloqué portée à 24 mois (avec un 1er débloqué sous 4 mois après la date d'édition du contrat).

Questions diverses :

Achat de 1000 eco-cups pour la fête de Prades d'Aubrac

Validation de l'affiche de l'exposition photos de cet été

REUNION DU 13 JUILLET 2022

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

2622D - Attribution des biens agricoles de la section de Born :

Suite à l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 30 décembre 2021, il a été demandé aux Consorts Villaret et Alazard de confirmer et actualiser leurs demandes d'attribution des biens agricoles de la section de Born.

Les dispositions applicables de l'article L.2411-10 du Code général des collectivités territoriales, «Les terres à vocation agricole ou pastorale propriétés de la section sont attribuées par bail rural ou par convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage conclue dans les conditions prévues à l'article L. 481-1 du code rural et de la pêche maritime ou par convention de mise à disposition d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural :

1) au profit des exploitants agricoles ayant leur domicile réel et fixe, un bâtiment d'exploitation et le siège de leur exploitation sur le territoire de la section et exploitant des biens agricoles sur celui-ci ; et, si l'autorité compétente en décide, au profit d'exploitants agricoles ayant un bâtiment d'exploitation hébergeant, pendant la période hivernale, leurs animaux sur le territoire de la section conformément au règlement d'attribution et exploitant des biens agricoles sur ledit territoire ;

2) à défaut, au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section et ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la commune ;

3) à titre subsidiaire, au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section ;

4) lorsque cela est possible, au profit de l'installation d'exploitations nouvelles.

Si l'exploitation est mise en valeur sous forme de société civile à objet agricole, les biens de section sont attribués soit à chacun des associés exploitants, dès lors qu'ils remplissent les conditions définies par l'autorité compétente, soit à la société elle-même.

Pour toutes les catégories précitées, les exploitants devront remplir les conditions prévues par les articles L. 331-2 à L. 331-5 du code rural et de la pêche maritime et celles prévues par le règlement d'attribution défini par le conseil municipal.

Le fait de ne plus remplir les conditions retenues par l'autorité compétente au moment de l'attribution entraîne la résiliation du bail rural ou de la convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avec application d'un préavis minimal de six mois ».

M. Clauzel a fait valoir ses droits à la retraite et a libéré les lots suivants :

- lot : BM009 – BM010 pour 5ha 59 a 77ca

- lot : BO085 pour 7ha 61a 76ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents soit 9 voix pour, de :

- prendre acte que le GAEC du Bru et le GAEC du Belnom sont ayants droit de rang 1
- attribuer au GAEC du Bru le lot BM009 – BM010 pour 5ha 59 a 77ca par convention pluriannuelle de pâturage d'une durée de 5 ans moyennant le paiement du loyer de 30€/an.
- attribuer au GAEC du Belnom le lot BO085 pour 7ha 61a 76ca par convention pluriannuelle de pâturage d'une durée de 5 ans moyennant le paiement du loyer de 30€/an.
- autoriser le maire à signer les conventions pluriannuelles de pâturage après avoir vérifié le respect de la réglementation relative au contrôle des structures et le cas échéant l'obtention d'une autorisation d'exploiter par le GAEC du Bru (MM. Alazard) et le GAEC du Belnom (M. et Mme Villaret).

2722D - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée au 1er janvier 2023 :

L'instruction M57, qui est la plus récente, deviendra le référentiel de droit commune de toutes les collectivités locales au 1^{er} janvier 2023.

Au vu de l'accord de principe donné par la comptable et compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé que la Commune de Prades d'Aubrac mette en place la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2822D – Règles de publicité des actes :

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique sur le site de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver la publicité par affichage à la mairie.

2922D – Extension d'un réseau public d'eau potable Lescure Neuve-Vioulac-Vioulaguet :

Les habitants de Lescure Neuve, Vioulac et Vioulaguet, sollicitent auprès de la Commune, l'accès au réseau public d'eau potable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'extension du réseau à partir du hameau de Cadepau en direction des hameaux susvisés.

Il décide de prendre à la charge de la mairie 40% TTC des travaux effectués par l'entreprise mandatée. En outre, celle-ci fournit tout le matériel nécessaire à cet effet.

Le solde de la charge financière sera réparti également entre l'ensemble des habitants concernés.

Le raccordement à chaque bâtiment sera effectué par l'employé communal. Le compteur placé à cet effet sera à la charge du demandeur.

Les habitants ou leurs successeurs qui dans un premier temps refuseraient ce raccordement et qui, ensuite, dans le futur, souhaiteraient revoir leur position et effectuer une demande d'accès au réseau, devront s'acquitter, auprès de la Mairie, de leur quote-part prévue initialement réactualisée selon l'indice du coût à la construction.

A noter que l'assurance de la pérennité de cette convention pourrait ne pas être garantie dans l'hypothèse d'un transfert de l'eau et de l'assainissement vers l'intercommunalité.

LA VIE DE LA COMMUNE

REUNION DE RESTITUTION DE L'ETUDE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le 7 février, l'agence Concepto, le PNR Aubrac et le SIEDA sont venus exposer les deux scénarios retenus pour l'éclairage public nocturne de la commune. Les objectifs sont de préserver l'obscurité naturelle, de créer une atmosphère nocturne de qualité, et de réaliser des économies d'énergie.

Les secteurs retenus sont le bourg de Prades, et les villages de La Borie et de Brameloup.

Les horaires pourraient être : en été de minuit à 5 h du matin, en hiver de 23 h à 5 h du matin pour Prades, et un peu plus tôt le soir pour La Borie et Brameloup.

Le premier scénario consiste à mettre en place une plage horaire d'extinction, sans changement de matériel, permettant de réaliser une économie d'énergie pouvant aller jusqu'à 60 %.

Le second met également en place une plage horaire d'extinction, et un changement partiel de matériel, avec une économie d'énergie pouvant aller jusqu'à 77 %.

Un éclairage de l'église pourrait être mis en place, soit par des projecteurs comme c'était le cas il y a quelques années, soit en soulignant des parties de l'édifice. La loi impose l'extinction à 1 h du matin.

REUNION AGRICULTEURS FODSA-GDS

Chaque année, le FODSA-GDS Aveyron profite de la période hivernale pour aller à la rencontre des éleveurs de ses 46 GDS locaux. La réunion locale annuelle du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de Prades a eu lieu le mardi 1^{er} mars. Une vingtaine d'éleveurs de la commune étaient présents. M. Auguy, maire de Prades d'Aubrac était excusé. La réunion était animée par Audrey Carrière directrice de FODSA-GDS 12, les vétérinaires Dr Balitrand d'Espalion et Dr Alice de Besombes de Saint Geniez d'Olt étaient également présents, ainsi que M. Chassagne des services vétérinaires qui a également parlé du bien être animal et de biosécurité. Ces réunions sont l'occasion de présenter et d'échanger sur les maladies actuellement en suivi dans les cheptels : mise en place d'un plan d'assainissement de la maladie des muqueuses (BVD), la besnoitiose, la rhinotrachéite bovine (IBR), la fièvre catharale ovine (FCO), etc. Un accent a été mis sur la nécessité de réaliser le pack intro, afin que les éleveurs puissent pratiquer diverses analyses à l'introduction de nouveaux bovins dans leur cheptel. Les participants ont pu également poser leurs questions sur divers sujets.

FESTIVAL DES CONTES

Le dimanche 20 mars la mairie de Prades recevait, dans le cadre du Festival des Contes, soutenu par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, le groupe Sirventes. L'objectif de ces journées était de promouvoir l'art des contes de toutes les régions.

La première partie, animée par Anne Laviel, avec des légendes de sa Picardie natale émaillées de parler ch'ti.

La seconde partie, animée par Florent Mercadier, a narré avec beaucoup d'humour les tribulations d'un aveyronnais pure souche dans les méandres de la cité toulousaine, rendant hommage à ses maîtres Padena, Jean Boudou, Paul Bonny, J.L. Courtial et bien sûr sa famille. Un moment joyeux, oscillant entre poésie et caricature, accompagné par les rires soutenus du public.



INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Le 21 avril dernier, à l'initiative de la mairie, Cyrille Plagnard, sauveteur secouriste du travail, a proposé aux habitants de Prades une initiation aux premiers secours. Une quarantaine de participants réunis à la salle des fêtes ont ainsi pu connaître les gestes qui permettent de sauver des vies, en cas de saignement abondant, d'étouffement, ou en présence d'une personne inconsciente. Une démonstration du fonctionnement de défibrillateur a également été faite. Un grand merci à Cyrille pour le temps qu'il a consacré à cette présentation, avec beaucoup d'humour.



QUINE SOLIDAIRE

Samedi 30 avril était organisé par l'association PBAS (Pour les bébés Alto Salavery), à la salle des fêtes, un quine solidaire au profit des enfants du Pérou et de la population ukrainienne. Les gagnants ont reçu des lots pour une valeur totale de 2 500 €, dont 16 repas dans des restaurants du canton. Le bénéfice de la soirée, d'un montant de 940 €, a été réparti à égalité entre l'association PBAS et la Croix Rouge pour la population ukrainienne.

FLEURISSEMENT DE PRADES ET DE BORN

Le 9 mai, de bon matin, des bénévoles se sont retrouvés pour planter 86 géraniums dans les jardinières réparties dans le bourg (place St Laurent, autour de l'église, et sur le Puech), dans la joie et la bonne humeur sous le soleil printanier.



A Born, le fleurissement et le nettoyage de la fontaine ont mobilisé 17 participants. Par ailleurs, l'aménagement d'un terrain de pétanque est en cours de réalisation.



30 ANS DE LA RETRAITE SPORTIVE D'ESPALION

Le 16 mai, l'association est venue fêter ses 30 ans à Prades d'Aubrac. Après une randonnée autour du village, les 70 participants, réunis à la salle des fêtes, ont pu déguster une soupe au fromage préparée et servie par le restaurant «L'Etape» de Prades.

PROLONGATION DU RESEAU D'EAU A LESCURE NEUVE, VIOLAC ET VIOLAGUET

La mairie de Prades a pour projet de prolonger le réseau d'eau aux villages de Lescure Neuve, Vioulac et Vioulaguet avec la participation des habitants ; c'est un chantier réalisé par l'entreprise NTPL. Le vendredi 8 juillet, les habitants de ces hameaux étaient conviés à une réunion publique, afin de déterminer le passage de ce réseau. Tous les habitants concernés étaient présents et ravis de voir réaliser ce projet qui donnera une plus-value à ces villages.



ATELIERS REIKI

Les 5 et 19 juillet, Myriam Baheux a animé à Prades des ateliers Reiki. Le Reiki est une méthode japonaise consistant à équilibrer les énergies de la personne ; il s'adresse à tous, adultes, enfants et femmes enceintes, et aiderait à combattre le stress, la fatigue, les troubles du sommeil.
Renseignements : Myriam Baheux – 06 11 42 78 99 – www.myriambaheux.fr



VERNISSAGE EXPO PHOTO

Le mardi 19 juillet a eu lieu le vernissage de l'exposition photo organisée par la mairie à la salle d'animation. Cette année les photographes étaient Anne Garola (les pélicans frisés en Grèce), Aline Douche (flore de l'Aubrac) et Charles Bouriane.

Le maire a remercié les photographes et la trentaine de personnes rassemblées autour d'un verre de l'amitié.

L'exposition est ouverte les mardis, jeudi, samedi et dimanche de 16 h à 19 h jusqu'à fin août.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

CLUB DES 4 CLOCHERS

Mercredi 9 mars, les membres du Club des 4 Clochers se retrouvaient à la salle d'animation pour un quine, chacun - gagnant ou perdant - repartant avec un lot. La rencontre s'est poursuivie autour d'un goûter (gaufres faites par Marinette et boissons offertes par le club).



Mardi 24 mai, les membres du Club des 4 Clochers se sont retrouvés, pour un moment de partage et de convivialité, au restaurant Le Saint Damien à St Côme d'Olt, pour un excellent déjeuner, dans une ambiance chaleureuse.



40EMES RUGISSANTS

Samedi 19 mars, les membres de l'association des 40èmes Rugissants se sont retrouvés à l'Auberge du Lac à Mandailles pour un repas du terroir, très apprécié des convives. Cette année, les rencontres sont prévues tous les mois et demi.



Samedi 23 avril, à l'initiative des 40èmes Rugissants, 70 personnes ont assisté à la représentation de la pièce de Francis Joffo « Quelle famille » par la troupe des « Tambourniers », à la salle des fêtes. Les membres de l'association avaient partagé un repas du terroir avec les comédiens avant le spectacle. Une soirée réussie grâce à l'investissement de tous.



Programme à venir des 40èmes Rugissants :

- Quine des rugissants le jeudi 11 août à 20h30
- Voyage les 10, 11 et 12 septembre : Zoo de Beauval, Château de Chambord, visite d'une ville souterraine et d'une champignonnière

REUNION DE LA CUMA

Vendredi 3 juin, les membres de la CUMA de Prades d'Aubrac se sont réunis pour évoquer la mise à jour du listing du matériel de la CUMA et son état, la durée des amortissements sur l'investissement effectué, l'enregistrement des nouveaux adhérents et le retrait d'autres.

LA FETE DE PRADES AURA LIEU LES 12, 13 ET 14 AOUT

Vendredi 12 août :

- 21h : Concours de belote

Samedi 13 août :

- 14h : début concours de pétanque
- 20h : apéro concert avec le groupe " Les Duganels " suivi du groupe " O'Dinkys " + restauration sur place (grillades/frites)
- à partir de minuit : Bal disco

Dimanche 14 août :

- 8h : Déjeuner aux tripoux à l'Hôtel Moderne et au Relais de l'Aubrac
- 15h30 : début des jeux (châteaux gonflables, poids du taureau, rampeau de quilles...)
- 16h : démonstration chien de troupeau
- 20h30 : Soirée musette avec l'orchestre Guillaume Fabre + repas confit-aligot

NAVETTE AUBRAC EXPRESS

Pendant tout l'été, une navette circule entre Saint Geniez et la Croix de la Rode, avec des arrêts à Lous, Prades et Brameloup, permettant la pratique d'activités comme la visite des villages, la randonnée pédestre, le VTT. Tous les mardis et jeudis du 5 juillet au 2 septembre.

Renseignements auprès de l'Office de tourisme de St Geniez : 05 65 70 43 42

HISTOIRE LOCALE : LE CHATEAU DE LA SALLE A PRADES D'AUBRAC



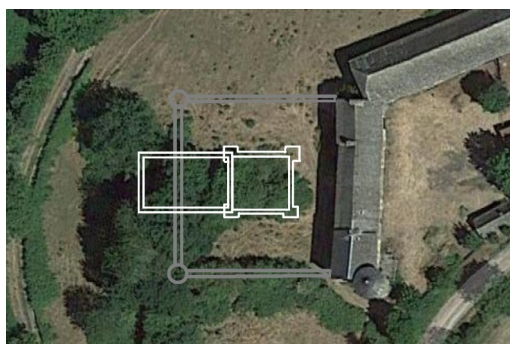
photo Ernest Plagnard

Dépendance de l'Hôpital d'Aubrac, la «grange» de la Salle existait déjà en 1267, date à laquelle elle est citée dans une bulle du pape Clément IV, au même titre que celles de Bonnefon et Malet, entre autres. Le terme de grange indique qu'on y gardait les récoltes. Elle était alors constituée d'une tour accolée à l'ouest à un bâtiment perpendiculaire à ceux que l'on peut voir de nos jours, dont il ne reste plus que la cave voûtée.

La guerre de Cent Ans (1337/1453) conduit, à partir de 1340, à la fortification (murailles, pont-levis...) de la Salle de Prades.

En 1401, une enquête est faite à Prades par le lieutenant des montagnes de Rouergue à la suite de plaintes des habitants contre le dom d'Aubrac, notamment pour des destructions de maisons dont les poutres en bon état sont utilisées au profit de la demeure seigneuriale.

En 1462, François d'Estaing naît au château de la Salle. Il deviendra évêque de Rodez.



en blanc, les premières constructions

En 1640, un inventaire de l'Hôpital d'Aubrac et ses annexes, dont la Salle de Prades, est réalisé. On pénètre dans la basse-cour par une porte à «deux battants, trois serrures, deux verrous», dont le haut est garni de petites barres de fer.

Le bâtiment principal comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine et une petite chambre. A l'étage on trouve la chambre dite de Monseigneur, équipée d'une cheminée, et son cabinet, la salle (pièce de réception), la chambre dite méjane, et la chambre dite des dames. Une pièce nommée carnier (où l'on prépare la viande pour la saler et la conserver) est aussi mentionnée.

Il est fait état d'une grande grange, ainsi que d'un four et d'une étable sous un pigeonnier.

Au rez-de-chaussée de la tour, on trouve une «salette», une chambre dans laquelle il y a deux mousquets et une hallebarde, ainsi qu'une sommellerie (cave à vin).

Au-dessus se trouve la chapelle avec tout ce qui permet d'y faire la messe, une petite chambre, et la grande chambre de la tour. Puis vient le grenier à froment, une chambre et un autre grenier au dessus où l'on trouve une échelle et une mesure à blé.

Il est également fait mention d'une cave et de deux prisons au bout de la tour, de deux jardins entourés de murs, avec six ruches avec les «mouches à miel», et d'une petite étable. Une vigne dite «de la coste» dépend de la propriété, dont les vignes sont «en bon état, taillées et liées» ; on y trouve une petite maison avec le matériel de la vigne (tonneaux, pressoir et outils de vendange) et une petite étable.

Un autre inventaire ordonné par Mgr Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris et Dom d'Aubrac, réalisé le 4 juin 1697, donne un aperçu des modifications apportées, comme le remplacement du pont-levis permettant l'accès à la tour par un «plancher sur des petites poutres» (galerie en bois dont les traces sont encore visibles de nos jours). Une grande cave inaccessible est située sous la tour.

De 1691 à 1772 se sont succédé au moins quatre familles de fermiers, logeant au château et exploitant les terres pour le compte du Dom d'Aubrac, dont François Clauzel, avocat originaire de Coussergues.

Un état des lieux est fait les 4 et 5 mai 1792 à la demande de Marianne Pégurier, veuve d'Alexis Mercadier de la Borie, qui a acquis le domaine de la Salle à la suite de la vente des Biens Nationaux. Elle se plaint «du défaut des réparations locatives» et de nombreux pillages. La tour est «toute crevassée», et une «girouette de trente-deux livres qui était placée sur la tour et que le vent a précipité dans le jardin» se trouve dans le salon.

Les propriétaires suivants seront : sa fille Marie de 1829 à 1851, Joseph Vezins, puis Antoine Vezins fils de Joseph, la famille Carrier et actuellement la famille Cabrolier de Bozouls.

Sources :

- «Documents sur l'histoire de Prades d'Aubrac» d'Ernest Plagnard
 - «Les Monts d'Aubrac au Moyen Age, genèse d'un monde agropastoral» sous la direction de Laurent Fau
 - Inventaire Archives de l'Aveyron – Henri Affre
 - Archives Départementales de l'Aveyron
- Merci à Claude Petit pour son aide précieuse



cheminée (photo Claude Petit)



archère canonnrière
(tour Sud)



petite fenêtre à motif trilobé



Château de la Salle - détail tour sud avec mâchicoulis

DECHETTERIE DE SAINT GENIEZ D'OLT
Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00
samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

MAIRIE DE PRADES D'AUBRAC
Horaires d'ouverture

mardi et vendredi de 8h30 à 12h30
jeudi de 13h30 à 17h30
tél : 05 65 48 71 81 / 06 87 09 29 37
fax : 05 65 48 74 96
site internet : www.pradesaubrac.fr
email : contact@pradesaubrac.fr

la mairie sera fermée du 16 au 30 août
en cas d'urgence appeler le 06 87 09 29 37